



**Saison 2024** - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs

Compte rendu de la CCI du 18 octobre 2024

7 membres sur 7 présents

Représentant du comité sportif : Sophie Rodolphe et Guy Aldebert

Date	Type et lieu championnat	Nom du joueur	N° de licence	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
28/07/24	AOV à Laguiole	LONG Sylvain	112366	S.Q. SAINT AMANS DES COTS	Joueur signalant son forfait à une compétition individuelle après la date butoir	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
28/07/24	AOV à Laguiole	BROSSY Clément	112483	S.Q. LE NAYRAC	Forfait signalé d'un joueur jeune ou adolescent en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
28/07/24	AOV à Laguiole	MARTY Jean	10930	S.Q. LE NAYRAC	Joueur forfait à une compétition individuelle sans avoir informé les reponsables	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	30 €
28/07/24	CEOR LAGAST à Olemps				RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
28/07/24	LEVEZOU à Flavin				RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS

**Individuel  
District  
Senior  
Homme**

28/07/24	PALANGES COMTAL à Onet	TOURE Mariama	115010	S.Q. BERTHOLENE- COUSSERGUES	Non présentation de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
28/07/24	PALANGES COMTAL à Onet	ISSALY Mathilde	8138	S.Q. SEBAZAC	Non présentation de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
28/07/24	PALANGES COMTAL à Onet	ISSALYS Frédéric	3585	S.Q. SEBAZAC	Non présentation de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
28/07/24	PALANGES COMTAL à Onet	BAYOL Laëtitia	10755	S.Q. LASSOUTS	Non présentation de la licence	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
28/07/24	PALANGES COMTAL à Onet	SATIER Karine	114837	A.O. BOZOULS	Joueur forfait à une compétition individuelle sans avoir informé les reponsables	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	30 €
28/07/24	SEGALA à La Primaube				RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
28/07/24	VALLON DOURDOU à Villecomtal	ANDRIEU Maxime	114139	S.Q. VILLECOMTAL-MOURET	Joueur signalant son forfait à une compétition individuelle après la date butoir	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €